

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP 94

POINT CORONAVIRUS AVEC LA DDFIP DU 94 DU 15 JUIN 2020 :

Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence a eu lieu ce lundi 15 juin entre l'équipe de direction les OS du département (*FO, CGT, Solidaire, CFDT-CFTC, CGC*).

En préambule, la direction a donné des informations générales sur les services du département :

- la reprise d'activité en présentiel qui doit redevenir, à de rares exceptions près la norme, se fait à un rythme satisfaisant ;
- des distributions de masques, donnés par la préfecture, se font actuellement pour tous les agents, y compris, ceux qui ne prennent pas de transports en commun ; la commande de masques décidée lors du CHSCT est maintenue et ils seront stockés ;
- de nouvelles livraisons de gel hydro-alcoolique sont attendues ainsi que de solutions désinfectantes ;
- en raison d'un dysfonctionnement, les RH rentrent dans l'application ALOHA les demandes de mutations locales des agents C stagiaires.

La direction a tiré un bilan positif des accueils sur RV physiques ou téléphoniques ainsi que du filtrage lors des accueils généralistes. Avec le passage du département en zone verte, les réouvertures vont s'élargir à compter de la semaine 26 et devront être finalisées lors de la semaine 27. Elle réfléchit, pour les SIP, à une **ouverture les Lundi, Mercredi et Vendredi** pour les accueils généralistes et de **fermeture toute la journée les Mardi et Jeudi** (mais avec maintien des accueils sur RV physique ou téléphonique).

Pour les services de direction, les horaires ne seront pas modifiés et les accueils se feront sur RV (physique ou téléphonique) mais à des jours différents que ceux des SIP.

Les OS ont demandé si les réouvertures se feraient au détriment de la sécurité des agents ; l'évolution de la situation de la trésorerie VDA ; calendrier du résultat des mutations locales suite aux modifications sur le mouvement des inspecteurs ; date de versement de la prime COVID (toujours très controversée à cause de l'opacité dans son attribution) ; congés bonifiés de la période estivale et de la période hivernale ;

* réouverture et sécurité des agents :

Pour la décision de réouverture il est tenu compte de l'avancement de l'aménagement (plexiglass) et de la présence ou non d'agents fragiles sur le site.

* sur trésoreries Val-de-Marne Amendes :

Il n'y a pas encore d'affluence car le recouvrement n'a pas encore repris et il le sera progressivement par des contacts téléphoniques avant les actions en recouvrement forcé. Mais la réflexion sur les aménagements du poste sont toujours en cours.

* date de publication du résultat des mutations locales :

La direction ne veut pas s'avancer sur un calendrier qu'elle ne pourra pas tenir.

* sur le versement de la prime Covid :

Elle doit normalement être validée pour la paie de Juillet.

* sur les congés bonifiés de la période estivale :

Pour les départs de la semaine 26, des restrictions de dernières minutes s'appliquent : il faut justifier d'un motif familial impératif et une 14aine peut être décidée à l'arrivée par la Préfecture.

Les agents ont 3 jours pour confirmer s'ils remplissent les conditions pour partir.

* sur les congés bonifiés de la période hivernale :

Le délais de dépôt des demandes et des justificatifs est contraint (30/06/2020).

La CFTCF DGFIP craint que l'instauration d'un plafond de 30% d'agents ayant droit à la prime soit la voie ouverte à l'arbitraire quant aux conditions d'attribution. Sur l'objectif affiché de 100% de reprise, compte tenu de l'offre limitée de PC pour le télétravail, la CFTCF DGFIP restera vigilante sur l'application des règles de distanciation au travail : n'hésitez pas à nous faire remonter tout manquement à ces règles.

La CFTCF reste à votre disposition

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions.

CONTACT PRESSE CFTCF :

Mail : cftc.dgfip.94@gmail.com